



Maidières, le 20.12.2021

Compte-rendu du Conseil Municipal réuni le 16 décembre 2021 à 20h30

Présents

Floriane ANDRE, Jennifer BERVARD, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Dimitri OLIVIER, Stéphane QUENELLE, Kévin ROUSSEL, Joëlle SCHOOR, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN.

Absent(s) Excusé(s)

Chantal CLEMENT ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ ;
Jean-Louis MONTEIRO ayant donné pouvoir à Claude VOIRET ;
Philippe VIELLEFOSSE ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ ;
Florence WSZEDYBYL ayant donné pouvoir à Stéphanie KLEIN-CITRO.

Ordre du jour

Dans le cadre du contexte sanitaire exceptionnel, la séance s'est tenue à la salle des fêtes avec le respect des gestes barrières.

Le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres du conseil sont présents et chaque conseiller peut avoir deux pouvoirs lors de la séance.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2021

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 27 octobre 2021 à la salle des fêtes de Maidières.

L'approbation du compte-rendu est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2. Montant indemnité agents recenseurs

Le recensement n'ayant pas eu lieu l'année dernière pour cause de crise sanitaire, trois agents recenseront les habitants de la commune du 19 janvier au 20 février 2022, après une formation début janvier. M. le Maire rappelle qu'une dotation étatique de 960 euros par agent est prévue pour accomplir ce travail rigoureux, obligatoire et contrôlé par l'INSEE. Une indemnité de 1200 € net par agent est proposée par M. le Maire aux membres du Conseil Municipal.

Le montant de l'indemnité est soumis au vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Attribution subvention Téléthon

Le loto municipal au profit du Téléthon a eu lieu le dimanche 21 novembre 2021 et a rassemblé moins de participants qu'à l'habitude. Les bénéficiaires sont d'environ 750 euros. Le gros lot, une télévision d'une valeur de 250€ avait été achetée par la commune. Ce montant est déduit des bénéficiaires. M. le Maire propose de reverser une subvention de 500€ directement à l'AFM Téléthon.

La proposition de subvention est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

4. Autorisation vente bien communal AA165

Il s'agit du « local incendie » situé face au lavoir. C'est une petite parcelle très humide où des infiltrations entraînent des dégradations dans la maison voisine récemment rénovée (salpêtre, champignons, forte humidité). Les commissions « Finances » et « Travaux » se sont réunies et ont estimé que des travaux menés par la commune seraient trop coûteux. Les services techniques y entreposent du matériel. Il est proposé de mettre en vente ce bien appartenant à la commune.

Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer pour autoriser M. le Maire à entamer la procédure de vente.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation vente bien communal AA79

Il s'agit du local dit « la maison des jeunes » sise 38 rue du bois le prêtre, à côté du lavoir et du passage du petit pont. Dans la même logique que le point précédent, les commissions « Finances » et « Travaux » se sont réunies pour discuter d'éventuels travaux. Les services techniques y entreposent du matériel. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'estimation des domaines pour les communes de moins de 2000 habitants, dont Maidières. La vente reste la meilleure option.

Il convient aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'autorisation de mise en vente de ce bien communal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Concours décorations de Noël / tarifs

Les membres de la commission « Animation » ainsi que les conseillers volontaires sillonneront les rues de Maidières à vélo, la semaine avant Noël, en soirée. Les trois heureux lauréats de ce concours Noël 2021 remporteront un bon d'achat, à valoir chez un commerçant du bassin mussipontain, d'une valeur de :

- 1^{er} prix : 100€
- 2^{ème} prix : 75€
- 3^{ème} prix : 50€

La proposition est soumise au vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Modification du règlement intérieur

M. le Maire propose au conseil de modifier les articles du règlement intérieur relatif à la date de transmission du texte de la minorité du conseil pour publication dans le bulletin municipal de fin d'année. Afin que la rédaction du bulletin et sa distribution se fasse dans les temps, M. le Maire propose de ramener la date de transmission maximale au 21 Novembre au lieu du 10 décembre et d'envoyer le texte par mail à M. le Maire et ses adjoints.

La proposition de modification est soumise au vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

8. Transferts de crédits

Des modifications comptables sur le budget 2021 sont proposées au Conseil Municipal.

- En fonctionnement

Recettes :	Compte 7788	755,00€	(recettes loto)
Dépenses :	Compte 6574	500,00€	(subvention Téléthon)
	Compte 6714	255,00€	(concours Noël)

- En investissement, il est proposé au Conseil Municipal un transfert de dépenses :

Compte 2181 opération 356 « acquisition jeux extérieurs » la somme de + 20 000 € ;

Compte 2188 opération 357 « acquisition débroussailleuse » la somme de + 1 500€ ;

Compte 2315 opération 358 « restructuration trottoirs divers » la somme de + 13 200 € ;

Compte 2315 opération 334 « avenue Eisenhower trottoirs » la somme de - 34 700 €.

Les transferts sont soumis au vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 19

Décision adoptée à l'unanimité.

9. Informations diverses

- L'installation des illuminations de Noël a été effectuée (coût 4 254 € location des motifs, installation et désinstallation par l'entreprise SVT).
- La société TECHNICONSEIL a été reçue en mairie le 1^{er} décembre 2021 pour débiter l'étude sur la circulation dans le village.

- Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet de Toul pour une réunion sur les aspects réglementaires relatifs à la création d'une carrière et de son exploitation. Cette réunion est consécutive à la motion que le Conseil Municipal avait voté à l'unanimité pour s'opposer au projet de carrière sur le lieu-dit Jolivel, sur le ban de la commune de Thiaucourt.
- Convention SAUR : pour donner suite à nombreux problèmes concernant la facturation de l'eau. La convention liant la commune et la SAUR a été dénoncée. Une nouvelle convention a été transmise à la SAUR. En conséquence, dès l'année prochaine, pour un relevé, deux factures seront transmises aux propriétaires bénéficiant de l'eau des captages de la commune : l'une par la commune pour le règlement de la consommation d'eau potable, l'autre par la société SAUR, délégataire de service public du syndicat d'assainissement « le cycle d'eau » pour l'assainissement.
- Les travaux de terrassement sont nettement avancés pour le projet de lotissement privé GFS Habitat sur l'ancienne friche industrielle ITANT où 39 logements verront le jour.
- Annulation du repas des anciens (30 janvier) et vœux (7 janvier), pour faire suite à la dégradation de la situation sanitaire. Un colis de Noël sera distribué à tous les maidiémois inscrits de plus de 70 ans.
- Le vendredi 26 novembre 2021, a eu lieu à la salle des fêtes de 09h00 à 16h00 la distribution des bons de Noël (35 €) aux personnes non imposables.
- Une réception a été organisée pour la remise de la médaille de maire honoraire à Monsieur Christian PORTELANCE, Conseiller Municipal depuis 1989 puis Maire de 2004 à 2020.
- La société Losange délégataire de service du Grand Est pour le déploiement de la fibre sur la région Grand Est nous a fait savoir que la fibre serait accessible à tout le village à compter du 24 Janvier 2022. En effet, il restait le cœur du village à raccorder (dont la mairie).
- Une aide de la région Grand Est pourrait être attribuée dans le cadre d'une installation d'un dispositif de vidéoprotection dans la limite de 50 % du montant des travaux avec un plafond de 20 000 € par commune. Dès que l'accès à la fibre sur l'ensemble du village sera effectif, la municipalité envisage une réflexion sur la pose de caméras de vidéoprotection.
- Une réunion commune des commissions « Finances » et « Travaux » s'est déroulée le 17 novembre 2021. Outre la vente des deux biens immobiliers (« local incendie » et « maison des jeunes », il est proposé d'installer des jeux d'enfants devant école et sur la placette centrale du lotissement Champ Clos.
- La commission « Périscolaire » s'est réunie le 9 décembre 2021 pour faire le bilan du fonctionnement de l'accueil périscolaire depuis la rentrée de septembre 2021.
- Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2022 au 20 février 2022.
- Une réunion d'information sur l'entretien du ruisseau animée par la communauté de commune qui a la compétence **GEMAPI (GE**stion des **Milieux Aquatiques** et la **Prévention des Inondations)** a eu lieu le samedi 23 octobre. Elle a été suivie d'une visite sur le terrain le long du ruisseau.
- Remerciements de l'association « Poussicats » pour l'attribution de subvention.

- Un Trail est programmé le 3 avril 2022 intitulé le Maidières Trail. Il s'agit d'une initiative personnelle d'un maidiérais, qui s'appuie sur une structure existante de Maidières « l'association sportive Cazenove ».
- La brocante organisée par la MPT (Maison Pour Tous) de Maidières est programmée pour le dimanche 24 avril 2022. La concomitance avec le 2^{ème} tour des élections présidentielles a fait débat lors de la réunion du conseil.
- Les prochaines échéances électorales pour 2022 :
 - Présidentielles
 - 1^{er} tour dimanche 10 avril 2022
 - 2^{ème} tour dimanche 24 avril 2022
 - Législatives
 - 1^{er} tour dimanche 12 juin 2022
 - 2^{ème} tour dimanche 19 juin 2022